

Agent de prévention et de médiation

L'agent de prévention et de médiation exerce ses fonctions dans des espaces publics ou privés (quartiers, locaux commerciaux et d'habitation, transports ...) sous la responsabilité d'un personnel d'encadrement. Il contribue à l'établissement ou au maintien du lien social, au confort des usagers, à la sécurité du patrimoine et des personnes. Dans le cadre des missions confiées par son employeur, il exerce une action préventive et éducative en liaison avec les partenaires locaux.

Seul ou en équipe, ses principales missions sont :

- prévention -sécurisation
- accompagnement, aide aux usagers - liens et aux personnels
- gestion des situations conflictuelles
- animation
- communication – liaison
- organisation - gestion de l'activité

Dans le secteur d'activité où il exerce, le rôle du titulaire du CAP Agent de prévention et de médiation est d'assurer l'accueil et l'information des usagers, de prévenir les situations conflictuelles, d'assurer la sécurisation des personnes et des espaces et de participer au maintien du cadre de vie.

Par sa position d'interface entre les institutions et les usagers, il exerce une action préventive et éducative de proximité et il contribue au maintien ou à l'établissement du lien social. Son activité s'effectue sous la responsabilité d'un personnel d'encadrement et en partenariat avec les professionnels d'autres structures.

Débouchés

Secteurs d'activité :

- services sociaux
- associations
- collectivités territoriales
- organismes de logement social

Métiers visés :

- agent de médiation
- agent de prévention et de médiation

Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}

Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil.

Enseignements professionnels

- **Environnement social et économique** : phénomène urbain, phénomènes migratoires, emploi et chômage, évolution sociologique de la famille, l'exclusion sociale, les publics. Cerner les réponses possibles aux besoins identifiés.
- **Structures employeurs et partenaires** : cadre administratif des structures, cadre administratif territorial, services sociaux et de santé, services de sécurité, services d'urgence, services pour l'emploi, l'orientation et l'insertion, structures d'animation et de loisirs, structures et mesures en faveur du partenariat. Comprendre l'organisation et les missions des structures.
- **Cadre juridique** : cadre de la vie en société, responsabilité, juridictions, infractions, poursuite pénale, juges et auxiliaires de justice, mesures pénales et réparation civile, démarches et formalités du domaine juridique et administratif. Se repérer en matière de règles de droit, de fonctionnement et de procédures de justice.
- **Santé publique et prévention** : pathologies à incidences sociales, structures sanitaires spécialisées. Appréhender les situations à risque dans le domaine de la santé, les règles d'hygiène et les moyens de prévention ainsi que les missions des structures sanitaires spécialisées.
- **Techniques professionnelles** : communication et médiation, aide matérielle aux usagers, sécurité des personnes et des biens, protection du cadre de vie, outils et méthodes. Identifier les facteurs qui influencent les diverses situations de communication professionnelles et d'utiliser des outils et des méthodes correspondantes.

Stages

La durée totale obligatoire de 16 semaines est répartie sur les deux années de formation : 8 semaines en première année et 8 semaines en deuxième année qui donnent lieu à évaluation. Les PFMP doivent permettre la découverte des différentes catégories de service : elles se situent dans les entreprises, les collectivités locales, les services publics, les associations mettant en œuvre des politiques de prévention, de médiation et de sécurisation (police municipale, CCAS, service jeunesse, mission locale...).

Durant la formation, les candidats doivent effectuer au moins quatre périodes de PFMP. Ces différentes périodes de formation doivent être complémentaires.

Examen

Unités professionnelles :

- EP 1 : Accueil, information et accompagnement – coeff. 5 (dont 1 Prévention-santé-environnement)
- EP 2 : Prévention et médiation coeff. 4
- EP 3 : Communication et organisation coeff. 4

Unités d'enseignement général :

- Français, histoire-géographie – éducation civique coeff. 3
- Mathématiques - sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1

Poursuites d'études

Si le CAP a pour finalité l'insertion professionnelle, il est cependant possible, pour les meilleurs élèves, d'enchaîner sur un bac pro.

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Où se former en Occitanie

Académie de Montpellier

Cette formation n'est pas disponible

Académie de Toulouse

Cette formation n'est pas disponible

06 Carros

CFA Métropole Nice côte d'Azur **A**

64 Anglet

Lycée professionnel privé stella Maris (*privé sous contrat*) **I**

I formation initiale

A formation en apprentissage



Internat/ Hébergement possible

En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

Les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès
04 49 05 80 81 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze
04 49 05 80 85- ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers
04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne
04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary
04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret
04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel
04 48 18 55 30 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende
04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve
04 48 18 55 60 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Esplanade
04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne
04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes
04 49 05 80 80 - ce.0301328f@ac-montpellier.fr

Perpignan
04 11 64 23 66- ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas
04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades
04 11 64 23 55 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète
04 67 67 31 00 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

CIO Albi
Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom
05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville
05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac
05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix
05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes
05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau
[05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban
05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret
05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers
05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez
05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens
05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes
05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre
05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail
05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord
05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Ranguel
05 67 52 41 55 - cio.tlseranguel@ac-toulouse.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse